DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric

ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER,

Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2013/651 - Aide au sport de masse - 3312

Aide aux manifestations sportives et à la licence (clubs sportifs) - Inscription de sites au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 60 569,12 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 45 092 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 15 477,12 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs).

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir entre le Département et l'Association pour la promotion de l'escrime sur Strasbourg et sa communauté urbaine (APRES), bénéficiaire de l'une de ces subventions, et autorise son président à signer cette convention.

Elle décide en outre d'ajourner pour examen complémentaire l'inscription au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature, des sites d'escalade de la Froensbourg à LEMBACH ainsi que du Wachtfels et du Wolffelsen à OBERSTEINBACH.

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79967-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 12/09/13